

**M. MacDonald:** Je crois, sénateur, qu'il y a un pouvoir qui restreint le montant d'argent que la société peut prêter, et à tout moment donné la société prête son propre argent aussi bien que des montants additionnels qui sont fournis au moyen d'avances de la Couronne; mon point fondamental est donc qu'ils ne figurent pas au budget des dépenses.

**Le sénateur Flynn:** Certains de ceux-ci peuvent...

**Le sénateur Grosart:** J'entamais justement cela, si vous le permettez. Puis-je vous suggérer, monsieur le ministre, que dans l'adoption des subsides, ceci fausse le budget des dépenses et fausse toutes les données financières concernant les dépenses et les intentions de dépenses du gouvernement. Ainsi, si je comprends bien la demande sur les fonds publics pour compenser le déficit entre l'apport du secteur privé à la caisse et le coût des prestations, c'est-à-dire le déficit, semble atteindre environ \$1,344 millions. \$454 millions sont indiqués maintenant dans ce budget supplémentaire et, par conséquent ils seront consignés dans les comptes pour l'année financière courante. Pour les \$890 millions, qui s'appliquent exactement à la même période, la demande au gouvernement de \$890 millions pour équilibrer le compte sera incluse dans les prévisions budgétaires de l'an prochain. Je dois dire que cela manque quelque peu de bon sens.

Il y a une raison particulière, parce qu'il s'agissait d'un mandat pour \$454 millions. Cependant, pourquoi, dans ce cas n'est-il pas possible d'agir de même, d'après le principe fondamental de l'affectation de crédits, ainsi lorsqu'un acte du Parlement est édicté nous disons, «Voici la loi, voici les modalités, nous prévoyons que cela coûtera un tel montant»? Pourquoi cela ne peut être fait dans ce cas? Je sais que c'est difficile; je sais que les problèmes sont complexes; mais tout est complexe en matière de prévisions. Le fond du problème c'est qu'il faut dire à un ministre, «Quelles sont les lois que vous êtes chargés d'appliquer? Quelles autres dépenses envisagez-vous? Quelles dépenses non statutaires envisagez-vous? Maintenant, prévoyez les dépenses totales pour l'année.» C'est seulement de cette façon qu'il est possible de garder le contrôle. Pourquoi cela ne peut-il être fait ici? Pourquoi ne pas apporter un changement qui permettrait à la Commission de l'assurance-chômage dans les prévisions de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de dire l'an prochain, «Voilà la loi. Nous la connaissons, selon nous il en coûtera tant»? Pourquoi ne pourraient-ils pas faire comme partout ailleurs?

**L'hon. M. Drury:** Il y a sans doute une raison à cela, c'est la difficulté extrême, ces dernières années, de prévoir le montant des dépenses. Cela provient en partie de l'institution de la nouvelle loi. Une partie de la difficulté vient des changements apportés aux diverses catégories de bénéficiaires.

**Le sénateur Grosart:** Oui, oui.

**L'hon. M. Drury:** Une partie de ces difficultés vient du nombre de personnes qui sont en chômage. Encore une fois, c'est là une conséquence des changements apportés au taux de contribution. Tout cela contribue à rendre des prévisions extrêmement difficiles et la seule chose dont vous puissiez être certain dans ce genre de prévisions c'est qu'elles ont toutes les chances d'être erronées.

**Le sénateur Grosart:** Vous pourriez dire la même chose monsieur le ministre, je crois, des \$350 millions au crédit L12a. La complexité n'est pas tout à fait la même mais vous avez la complexité fondamentale qui est la difficulté de prévoir le niveau du chômage. Cela va certainement influencer sur les \$350 millions mais le ministère a dit, «Nous pensons que nous allons avoir besoin de \$350 millions» dans des conditions qui n'étaient certainement pas prévisibles en temps ordinaire. Qui peut savoir d'ici trois ans ce que chaque province dépensera et les remises qui devront être faites. Les prévisions sont difficiles; mais ici vous avez au moins observé le principe, en disant, «Voici les prévisions pour cette loi» c'est-à-dire la législation par la loi des subsides.

**L'hon. M. Drury:** Sauf que dans ce cas ici nous avons affaire à moins de décisionnaires que pour l'assurance-chômage.

**Le sénateur Grosart:** C'est moins complexe, je le sais. Chaque ministère peut prétendre que son cas est des plus complexes.

**L'hon. M. Drury:** Il y a un montant précis qui sera absorbé intégralement, c'est à peu près sûr. La répartition par province a été faite dans ce poste et la seule question vraiment en cause c'est de savoir s'il y aura un tiers, dépensé ou un tiers, un sixième et quelque autre fraction. C'est un programme permanent et d'ici le temps où il nous faudra faire des prévisions pour l'an prochain dans le budget, les choses se seront certainement précisées.

**Le sénateur Grosart:** De quel montant voulez-vous parler maintenant?

**L'hon. M. Drury:** De l'an prochain.

**Le sénateur Grosart:** Les \$350 millions?

**L'hon. M. Drury:** Les \$350 millions.

**Le sénateur Grosart:** Est-ce que cela ne pourrait exactement s'appliquer ici? Ne pourriez-vous dire, «Nous avons eu maintenant une année d'expérience avec la loi modifiée»? Il peut y avoir d'autres amendements.

**Le sénateur Prowse:** L'assurance-chômage.

**Le sénateur Grosart:** Ne pourriez-vous dire, «Nous avons une certaine expérience»? Tout ce que je propose c'est que nous cherchions à respecter les principes généraux qui gouvernent le vote de crédits. Une année s'est écoulée maintenant et nous connaissons tous les problèmes. Il y aura certainement des problèmes alors que les prévisions atteignent \$800 millions; c'est le montant envisagé. Il va en coûter \$800 millions comme vous l'avez dit...

**L'hon. M. Drury:** Vous avez dit «envisagé»...

**Le sénateur Grosart:** Oui.

**L'hon. M. Drury:** Non. Les \$890 millions sont inscrits dans les prévisions budgétaires de...

**Le sénateur Grosart:** ...une dette du gouvernement.

**L'hon. M. Drury:** Une comptabilité.

**Le sénateur Grosart:** Je ne parle pas des \$890 millions mais des \$800 millions. Le fait qu'un plafond de